

La Coopérative des solutions

La Coopérative des solutions a pour objectif de produire des solutions pour faire reculer l'illettrisme. Pour ce faire, elle met à la disposition des acteurs concernés, une démarche de construction collective.

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme déploie les Coopératives depuis 2019 avec le soutien du Fonds Social Européen. Les Coopératives constituent de véritables leviers sur les territoires et au sein des organisations pour initier ou renforcer des dynamiques collectives de travail, afin d'élaborer et mettre en œuvre des solutions de remédiation aux compétences de base.

Les principes fondamentaux des Coopératives des solutions

Entre 2022 et 2024,
65 Coopératives
ont été déployées
sur les territoires.

- L'association des personnes concernées pour prendre pleinement en compte leurs vécus, leurs besoins et les réalités de leurs situations.
- L'impulsion ou le renforcement du maillage territorial / de la dynamique collective autour du recul des situations d'illettrisme.

Les retours d'expérience montrent que ces deux principes sont réellement mis en œuvre.

Dans 85 % des coopératives opérées, des personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme ont été impliquées dans la démarche.

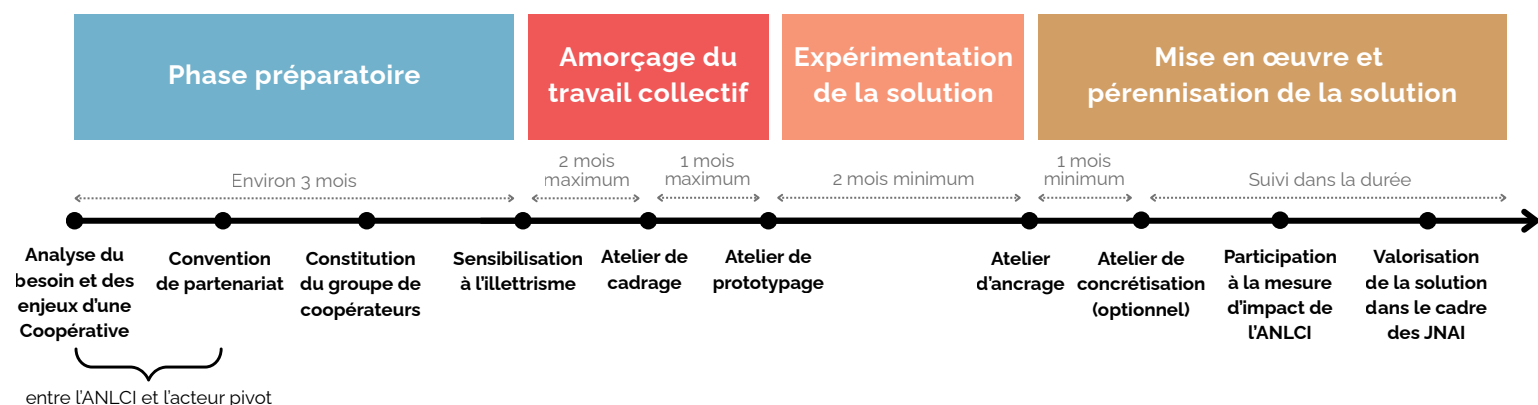
Par le recueil de leurs besoins, leur présence en atelier, pour tester la solution.

Dans 88 % des cas, les Coopératives des solutions ont permis la mise en réseau des acteurs investis dans la lutte contre l'illettrisme.

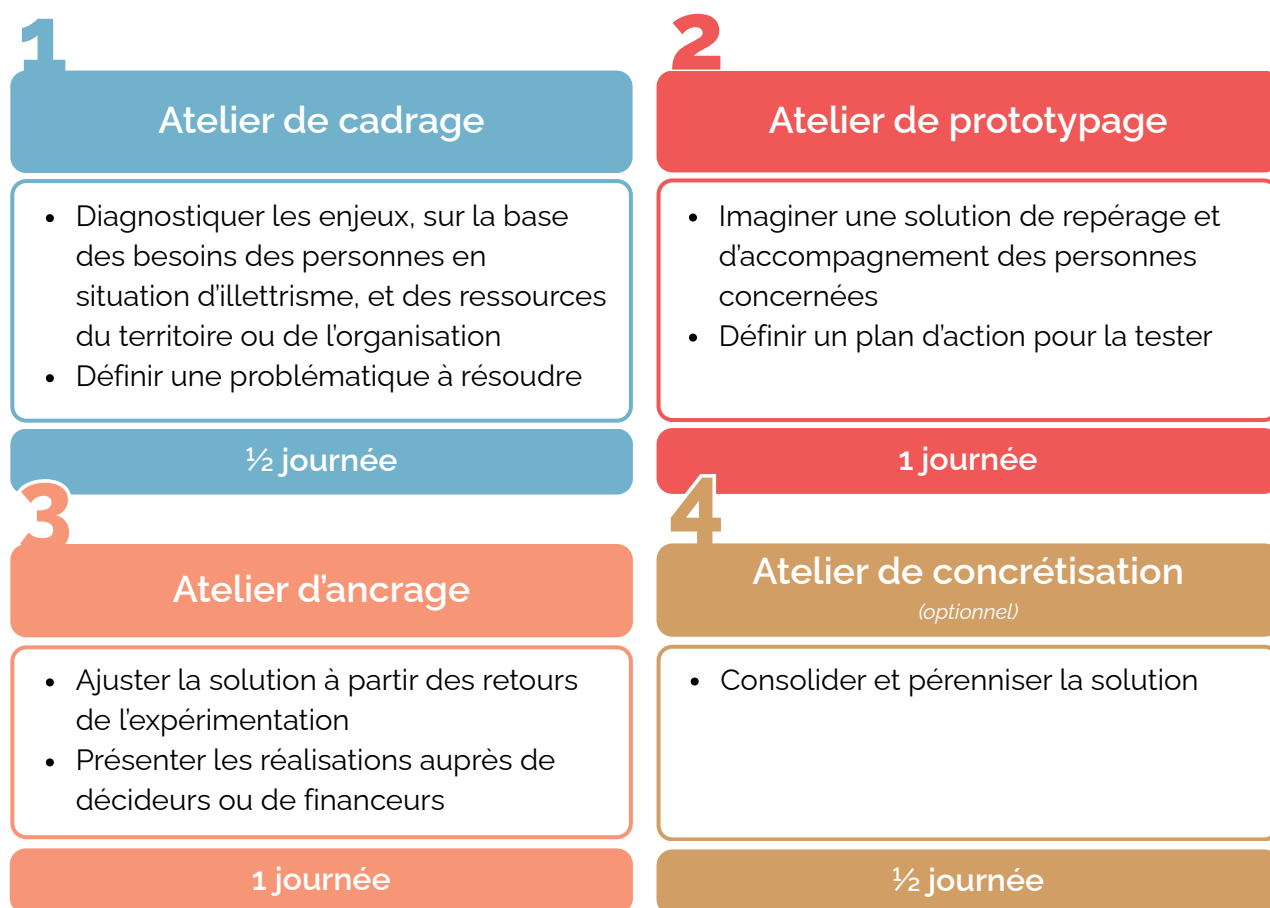


Cofinancé par
l'Union européenne

La temporalité du dispositif



Les ateliers



L'animation des ateliers est assurée par un facilitateur à partir de la méthode du design thinking. Le coût de l'animation est pris en charge par l'ANLCI, avec le soutien du FSE+.